

## Citadelle - Musée de la Résistance - Réaffectation d'une subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : A l'occasion de l'exposition «Images internationales des droits de l'homme» organisée par le Musée de la Résistance, le Service Gestion et Entretien des Bâtiments Communaux a fourni le matériel nécessaire, à partir de ses magasins.

Pour cette manifestation, l'État a accordé une subvention de 23 000 F à l'Association des Amis du Musée. Celle-ci ayant reversé cette somme à la Ville, il convient de réaffecter ce crédit au Service Gestion et Entretien des Bâtiments Communaux, en votant :

- en recettes, par décision modificative, la somme de 23 000 F au chapitre 906.4/1059.89511 code service 33000 - Ateliers Municipaux - Autres subventions d'équipement - Domaine du parc automobile et matériels divers, pour encaisser le reversement des Amis du Musée,

- en dépenses, par décision modificative, la somme de 23 000 F au chapitre 906.4/2147.89511 service 33000 - Ateliers Municipaux - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de parc automobile et matériels divers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.